

Vers de nouveaux paysages urbains

La loi SRU de 2000 visait à limiter l'étalement urbain, dévoreur d'espaces et de paysages, et invitait à "construire la ville sur la ville".

Depuis, les lois Grenelle 1 et 2 amènent à une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux de l'urbanisme et de la construction.

Un nouveau paysage urbain émerge avec une plus grande compacité urbaine associée à l'introduction de la biodiversité dans la ville. Apparaissent alors des formes urbaines moins consommatrices d'espace, qui renvoient, comme les éco-quartiers ou l'habitat individuel dense (sous la forme des "maisons de ville"), à un retour à l'efficacité environnementale et sociale du village ou de la ville d'avant la voiture, plus en harmonie avec les paysages.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Hôtel du Département
Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09